

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-55
-------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Séance du : 6 novembre 2025

Le 6 novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT M. MARY, Mme BESNARD, Mme BOTTON, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M.
PRESENTS LOGEAIS, Mme MERCIERON, Mme RENAUDIN, Mme REVEAU
(9)

ABSENTS M. MAROLLEAU, M. BERTON, Mme BILLY, Mme BOUCHETEAU, Mme BOUDOIRE,
EXCUSES M. BOURREAU M. LARDIERE, Mme SOULARD
(8)

POUVOIRS /

Date de la convocation 30 octobre 2025

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (40802) – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M22,

Il est proposé la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Groupe	Article	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	DM à réaliser	Montant budget après DM
2		DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	2 500 000,00 €	- 21 376,00 €	2 478 624,00 €
	64111	Rémunération principal	1 002 600,00 €	- 21 376,00 €	981 224,00 €
3		DÉPENSES AFFÉRENTES À LA STRUCTURE	136 134,00 €	21 376,00 €	157 510,00 €
	61558	Entretien autres matériels et outillages	16 000,00 €	4 000,00 €	20 000,00 €
	675	Valeurs comptables des éléments actifs cédés	- €	17 376,00 €	17 376,00 €
TOTAL				- €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme

Le Vice-Président

François MARY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 13/11/2025

Publié et Notifié

le 13/11/2025